

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 11 octobre 2016 portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole en Hainaut

A.M. 13-09-2017

M.B. 17-10-2017

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu l'article 66, alinéa 1, 6° et alinéa 3 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement de son fonctionnement;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 2016 portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole en Hainaut ;

Sur proposition de la CGSP Enseignement,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 3 de l'arrêté ministériel du 11 octobre 2016 portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole en Hainaut les mots «Monsieur Willy DEMEULEMEEESTER» sont remplacés par «Monsieur Pietro ANTONIADIS».

Article 2. - A l'article 4 du même arrêté, les mots «Monsieur Petro ANTONIADIS» sont remplacés par «Monsieur Alain MAES».

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa signature.

Bruxelles, le 13 septembre 2017.

J.-Cl. MARCOURT